

# Conditions d'utilisation des webinaires en ligne de la FSMA

## Document à l'attention des participants

### GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions d'utilisation s'appliquent aux inscriptions et participations à des webinaires en ligne organisés par l'Autorité des services et marchés financiers (ci-après la FSMA), rue du Congrès 12-14 à 1000 Bruxelles, enregistrée sous le numéro d'entreprise 0544.279.965. Elles sont consultables et téléchargeables en français et en néerlandais sur le site web de la FSMA.

Dans le cadre de ses missions légales et en tant qu'autorité de contrôle compétente, la FSMA organise des webinaires en ligne à l'attention des intermédiaires, des compliance officers et des membres de leur équipe afin de contribuer à ce qu'ils possèdent les connaissances professionnelles requises, de les tenir au courant d'éventuelles nouvelles réglementations et d'exposer ses attentes vis-à-vis du secteur (voir notamment à ce sujet l'article 266 de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances, l'article 87bis de la loi du 2 août 2002 et l'article 5, alinéa 7, juncto l'article 13 du règlement de la FSMA du 27 octobre 2011 relatif à l'agrément des compliance officers et à l'expertise des responsables de la fonction de compliance).

Ces webinaires en ligne sont gratuits.

### INVITATION ET INSCRIPTION AUX WEBINAIRES EN LIGNE

Les personnes concernées sont invitées par courriel à participer à un webinaire en ligne.

Le courriel d'invitation contient un lien vers un formulaire d'inscription au webinaire proposé. Ce formulaire doit être rempli en ligne en fournissant les données suivantes : nom, prénom, adresse électronique, entreprise et date du webinaire. La possibilité de demander (le cas échéant) des points de formation y est en outre prévue. Il est demandé de bien vérifier les coordonnées avant d'envoyer le formulaire d'inscription complété.

Après s'être inscrit, chaque participant reçoit un courriel lui demandant de confirmer son inscription au webinaire en ligne. Toute demande de correction ou de rectification est à adresser à [compliance.inspection@fsma.be](mailto:compliance.inspection@fsma.be) (pour les compliance officers) ou [rulesofconduct@fsma.be](mailto:rulesofconduct@fsma.be) (pour les intermédiaires). Un courriel d'inscription définitive est envoyé au participant concerné dès réception de cette confirmation.

En cas d'empêchement, la personne inscrite prévient la FSMA en envoyant également un message à l'adresse [compliance.inspection@fsma.be](mailto:compliance.inspection@fsma.be) (pour les compliance officers) ou [rulesofconduct@fsma.be](mailto:rulesofconduct@fsma.be) (pour les intermédiaires).

### PARTICIPATION AU WEBINAIRE EN LIGNE

Les webinaires en ligne sont organisés sous la forme d'un Teams Live Event. Le nom et l'adresse électronique des participants possédant un compte Teams et également connectés via l'application Teams sont visibles de l'organisateur, des présentateurs et des modérateurs du webinaire en ligne. Les autres participants ne peuvent en revanche pas savoir qui d'autre assiste au webinaire. Les personnes qui n'ont pas de compte Teams ou qui ne sont pas connectées via l'application Teams participent au webinaire en tant que "Guest".

Si elles souhaitent recevoir des points de formation, les personnes qui assistent au webinaire en tant que "Guest" doivent néanmoins communiquer leur identité à la FSMA. Pour ce faire, elles doivent utiliser la fonction Q&A intégrée dans le Teams Live Event. Cette utilisation peut se faire en mode "anonyme/ anonymous" ou au moyen d'un "surnom/nickname". Ensuite, elles saisissent leur nom complet et celui de leur entreprise dans le champ Question et les envoient au modérateur. La procédure doit être répétée en cas de déconnexion/reconnexion au

Teams Live Event (due à une connexion WIFI ou Internet défaillante par exemple). S'agissant de l'octroi de points de formation, la FSMA examine en outre l'identifiant de la session des participants et leur temps de présence au webinaire en ligne afin d'évaluer s'ils ont droit aux points de formation prévus.

La fonction Q&A permet de poser des questions aux modérateurs de la FSMA. Elles ne sont pas visibles des autres participants. Un modérateur peut décider de clarifier oralement l'une ou l'autre question pendant le webinaire en ligne. Aucun nom ne sera cependant cité. En outre, l'utilisation d'une caméra par les participants et l'enregistrement d'interventions de participants pendant le webinaire en ligne ne sont pas autorisés.

Les conditions d'utilisation de l'application Teams sont consultables sur le site web de Microsoft.

## **TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Pour plus de détails concernant le traitement de données à caractère personnel lors de l'organisation de webinaires en ligne, il est renvoyé à [la Politique Vie Privée de la FSMA pour l'organisation de webinaires en ligne – Document à l'attention des participants](#).

## **CONTACTER LA FSMA**

Toute question ou commentaire relatif aux présentes conditions d'utilisation ou aux webinaires en ligne de la FSMA peut être adressée :

- par courriel à [compliance.inspection@fsma.be](mailto:compliance.inspection@fsma.be) (pour les compliance officers) ou [rulesofconduct@fsma.be](mailto:rulesofconduct@fsma.be) (pour les intermédiaires) ;

- par courrier à :

**Autorité des services et marchés  
financiers (FSMA)**

À l'attention du Service d'Inspection

Rue du Congrès 12-14

1000 Bruxelles (Belgique).